

Le vingt-sept novembre deux mille vingt-trois, convocation du conseil municipal adressée par écrit individuellement à chacun des conseillers pour la session ordinaire qui se tiendra le quatre décembre deux mille vingt-trois dans la salle d'honneur de la mairie.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 04 décembre 2023 – 18 heures 15 dans la salle d'honneur de la mairie

A l'ordre du jour :

Pouvoirs

Election du secrétaire de séance

Adoption du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2023

Voyage scolaire à Biotropica – participation communale

Adhésion à l'application Panneau Pocket

Aménagement du stade – phase finale (dépose clôture, enlèvement arbres, pose de clôture rigide et pare-ballons, plantation d'une haie végétale) – demandes de subventions

Restauration de la façade Sud de l'église au niveau du porche – demandes de subventions

Installation d'une réserve incendie Impasse du Parlement – demandes de subvention

Remplacement de la chaudière des vestiaires du stade – demande de subvention auprès de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

Pose d'une barrière à la grange communale - demande de subvention auprès de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

Aire de jeux Parc Mathilde

Classe foot – demande de participation financière

Informations diverses

Tour de table

L'an deux mille vingt-trois le quatre décembre à dix-huit heures quinze, en application de l'article L.2127-7 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle d'honneur de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raphaël LESUEUR Maire.

Etaient présents : Madame Martine GORDIEN, Monsieur Philippe PAUMIER, Monsieur Cyril COUTURIER, Madame Dominique HAMEL HIS adjoints, Madame Hélène SIMON, Madame Magali PILLET, Madame Béatrice DEBEER, Madame Annie POYER, Monsieur Pierre BROUCKAERT, Monsieur Jean-Jacques BARAY, Monsieur Dominique DAUBENFELD, Monsieur Alain MARETTE
Monsieur Gilles MAGUET.

Monsieur Philippe Malandain avait donné procuration à Monsieur Jean-Jacques Baray.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Alain MARETTE a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales).

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour de la séance :

- Pose d'une barrière à la grange communale – demande de subvention auprès de la communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole au titre du fonds de concours

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la séance .

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023

Le procès-verbal du 18 septembre 2023 adressé à chacun des membres n'appelle aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

VOYAGE SCOLAIRE A BIOTROPICA – PARTICIPATION COMMUNALE

Les enfants de CM1 et de CM2 de l'école communale du Tilleul iront en voyage scolaire le 18 avril 2024 à Biotropica sis à Val de Rueil. Le directeur d'école demande à la commune la possibilité de prendre en charge les frais de transport s'élevant à 956,70 euros TTC, la coopérative scolaire finançant les billets d'entrée (480 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE DE FINANCER le transport du voyage scolaire du 18 avril 2024 à Biotropica.

Les fonds nécessaires pour cette prise en charge seront inscrits au budget 2024.

ADHESION A L'APPLICATION PANNEAU POCKET

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 18 septembre le conseil municipal avait donné un accord de principe pour l'adhésion mobile à l'application mobile Panneau Pocket.

Il donne la parole à Monsieur Brouckaert qui explique en quoi consiste ce dispositif.

Cette application permettra à la mairie de diffuser en temps réel des informations /actualités et des alertes aux administrés par le biais de notifications sur smartphones, tablettes et ordinateurs. Cet outil très simple sera téléchargeable gratuitement pour les usagers. Aucune donnée personnelle ne sera recueillie.

Un prospectus explicatif sera distribué dans chaque boîte aux lettres .

L'adhésion au système d'alerte et d'information coûte annuellement 180 € pour les communes de moins de 1 000 habitants non adhérentes à l'Association des Maires Ruraux de France. L'abonnement peut se faire sur 2 ou 3 ans.

Monsieur le Maire propose un abonnement de 2 ans .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte l'offre d'application mobile PANNEAU POCKET pour un montant de 360 euros TTC pour 2 ans
- Autorise Monsieur le Maire ou à défaut les adjoints à signer tous documents administratifs et comptables se rapportant à cette offre
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

AMENAGEMENT DU STADE – PHASE FINALE (dépose clôture, enlèvement arbres, pose de clôture rigide et de pare ballons, plantation d'une haie végétale) – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a nécessité de remplacer la clôture et la haie de la face Nord du stade. Ces travaux consisteront à

- l'enlèvement de la clôture actuelle en grillage, vétuste et dégradée
- L'enlèvement de la haie de thuyas en état de dépérissement et devenant inesthétique
- Pose d'une clôture rigide et de pare-ballons
- Plantation d'une haie végétale d'essences locales

Monsieur le Maire précise que cette 4^{ème} et dernière phase de travaux entre dans le cadre de la poursuite des aménagements déjà entrepris au stade communal.

Monsieur le Maire présente les différents devis :

Entreprise FREBOURG

- | | | |
|-------------------------|----------------|-----------------|
| - Enlèvement des thuyas | 11 625,00 € HT | 13 950,00 € TTC |
|-------------------------|----------------|-----------------|

Entreprise CAUX ENVIRONNEMENT

- | | | |
|---|-----------------|------------------|
| - Pose clôtures rigides, pare-ballons , brise vue | 30 485,97 € TTC | 36 583, 17 € TTC |
|---|-----------------|------------------|

Entreprise FLEURS DE SEL

- | | | |
|---------------|---------------|----------------|
| - Plantations | 1 461,00 € HT | 1 607,10 € TTC |
|---------------|---------------|----------------|

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve les travaux d'aménagement du stade communal
- Accepte les devis présentés
- Charge Monsieur le Maire ou à défaut de solliciter des subventions auprès du Département et de l'Etat au titre de la DETR pour cette opération
- Autorise Monsieur le Maire ou à défaut les adjoints à signer toutes pièces administratives et comptables relatives à ce dossier.

RESTAURATION FACADE SUD DE L'ÉGLISE AU NIVEAU DU PORCHE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a urgence de procéder à la restauration du mur sud de l'église au niveau du porche. Le mur est constitué de briques et de silex. Des fissures sont apparues sur la façade en raison du gonflement des ferrures dû à la rouille. Des chutes de pierres sont à craindre et cela présente un risque pour les personnes utilisant ou visitant l'édifice.

Ces travaux sont nécessaires pour conserver le patrimoine culturel de la commune

Monsieur le Maire présente le devis relatif à ces travaux s'élevant à 26 353,91 € HT soit 31 624,69 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel se présente de la manière suivante

- Coût des travaux	26 353,91 € HT
DETR (30%)	7 906,17 €
Département (30%)	7 906,17 €
Autofinancement	10 541,57 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve l'opération de restauration de la façade Sud de l'église au niveau du porche
- Valide le devis présenté
- Valide le plan de financement
- Charge Monsieur le Maire de solliciter des subventions auprès du Département et de l'Etat au titre de la DETR
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires dans le budget primitif 2024 , section investissement – opération travaux – article 2131
- Donne mandat à Monsieur le Maire ou à défaut les adjoints de traiter le dossier et de signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes à cette opération.

INSTALLATION D'UNE RESERVE INCENDIE IMPASSE DU PARLEMENT – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la défense incendie dans les hameaux est insuffisante pour les constructions actuelles et ne permet pas de créer de nouvelles maisons d'habitation. Actuellement , une administrée de l'Impasse du Parlement est dans l'impossibilité de procéder à des travaux de rénovation d'une dépendance attenante à sa maison faute de présence d'une réserve incendie à proximité.

Monsieur le Maire propose d'installer une citerne enterrée de 60 m³, sous la voirie, à l'entrée de l'Impasse du Parlement.

Cette opération est éligible à des aides du Département de la Seine-Maritime et de l'Etat au titre de la DETR.

Le coût de cette opération s'élève à 38 611,24 € HT qui comprend

- Pose du compteur 2 000,00 € HT
- Pose de la réserve incendie 36 611,24 € HT

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

- Coût des travaux	38 611,24 € HT
DETR (40%)	15 444,50 €
Département (30%)	11 583,37 €
Autofinancement	11 583,37 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les travaux
- Charge Monsieur le Maire ou à défaut de solliciter des subventions auprès du Département et de l'Etat au titre de la DETR pour cette opération
- Autorise Monsieur le Maire ou à défaut les adjoints à signer toutes pièces administratives et comptables relatives à ce dossier
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024 , section investissement , opération travaux article 2156.

REEMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DES VESTIAIRES DU STADE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le chauffe-eau des vestiaires du stade a été remplacé par une chaudière gaz à haute performance énergétique Frisquet équipée d'un ballon de production d'eau chaude de 120 litres. L'entreprise MAZE dit MEUSEMENT de Vergetot a effectué les travaux.

Le coût de cette opération s'est élevée à 7 836,00 € HT – 9 403,20 € TTC.

Monsieur le Maire précise que le fonds de concours peut être sollicité même lorsque la facture est réglée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Charge Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole au titre du fonds de concours pour cette opération
- autorise Monsieur le Maire ou à défaut les adjoints à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à ce dossier.

POSE D'UNE BARRIERE A LA GRANGE COMMUNALE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une barrière a été installée à la grange communale afin d'éviter toute intrusion sur le site.

L'entreprise S.M.E.C. de Gonneville-la-Mallet a fourni la barrière et en a effectué la pose

Le coût de cette opération s'est élevée à 7 500 euros HT – 9 000 € ttc.

Ces travaux sont éligibles au fonds de concours accordé par la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole même lorsque la dépense a été réglée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Charge Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole au titre du fonds de concours pour cette opération
- autorise Monsieur le Maire ou à défaut les adjoints à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à ce dossier.

AIRE DE JEUX PARC MATHILDE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique Daubenfeld, conseiller municipal en chargé des questions de sécurité.

Monsieur Daubenfeld explique que les vérifications annuelles de l'aire de jeux par la société Bureau Veritas, ont fait apparaître des défauts ou anomalies sur plusieurs éléments de jeux . Certains doivent être remplacés. Seul le tourniquet peut être utilisé et le jeu papillon peut faire l'objet d'une remise en état .

Monsieur Daubenfeld souligne les difficultés qu'il rencontre pour joindre les sociétés spécialisées dans ce type d'équipements. Aucune entreprise ne se trouve dans le département ni dans les départements limitrophes. Il continue ses recherches.

CLASSE FOOT – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance le conseil municipal avait décidé de surseoir à la demande de participation financière demandée par Olympia Caux Foot Club, pour les enfants de la commune du Tilleul inscrits dans ce club dans l'attente d'informations complémentaires.

Deux collégiens de la commune sont inscrits à cette classe de foot. Le montant de la participation communale s'élèverait à 220 euros.

Monsieur le Maire signale que le Centre Communal d'action sociale a décidé d'accorder une aide financière de 20 euros par an à chaque enfant de la commune, âgés de 8 ans jusqu'à 18 ans , qui pratique une activité sportive, culturelle ou artistique. Dès 2024, ils pourront bénéficier de cette aide en présentant une attestation d'adhésion complétée par le club ou l'association, en fournissant un justificatif de domicile et un relevé d'identité bancaire.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur cette participation financière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande de participation financière présentée par Olympia Caux Foot Club, Madame Magali Pillet s'abstenant , son enfant étant inscrit dans cette classe de football.

INFORMATION DIVERSE

Suite à l'intervention de Monsieur Dufresne après la séance du conseil municipal du 18 septembre dernier concernant le problème de vitesse Rue de la Moyennerie , la direction des routes de Saint-Romain de Colbosc ont procédé à deux comptages. Les résultats montrent que la vitesse pratiquée par 85% des

usagers (entre 56,8 km/h et 57,8 km/h) sont sensiblement inférieures à la vitesse maximale autorisée sur cet axe (80 km/h) et sont acceptables. Aucun aménagement n'est donc prévu par la direction des routes.

Concernant les lignes de bus ou de ramassage scolaire, cela est du ressort de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

Cette étude sera adressée à Monsieur Dufresne.

TOUR DE TABLE

Monsieur Cyril Couturier donne le bilan des acquisitions et des travaux réalisés cette année par les entreprises et en interne par les employés communaux :

Acquisitions

Karsher, scie sauteuse, scie à onglets, transpalette, affûteuse de chaîne électrique.

Travaux réalisés par les entreprises

- implantation d'une réserve incendie de 120 m³ au niveau de l'Allée de la Caillouterie
- remplacement de la bache de la réserve d'eau située dans l'enceinte de l'entreprise Salmon
- aménagement du stade communale – 3^{ème} place – clôture rigide et pare-ballons
- Aménagement des écoulements pluviaux et réfection de la Sente de la Forge
- restauration des vitraux de l'église Saint Martin
- restauration de la façade ouest de l'église Saint-Martin
- Pose d'une barrière à la grange communale
- Pose d'un rideau métallique sur la grange en remplacement de la porte en bois
- Habillement en bois du transformateur électrique au niveau du stade
- Remplacement de la chaudière des vestiaires du stade
- Aménagement du grenier de la mairie en salle d'archives
- Pose des nouveaux abris touche
- Reprise du revêtement au niveau de la Caillouterie pour supprimer la mare qui se formait lors de pluies

Travaux effectués en interne par les employés communaux

- Installation de câbles pour le pare-vent du tennis, nettoyage et traitement anti-mousse
- Création du massif du talus au niveau du tennis
- Allée avec pal en rondin autour du tennis
- Soubassement du transformateur en rondin de bois
- Fondation pour l'installation de la barrière de la granger
- Dallage en béton de la grange
- Création d'un massif décoratif en cailloux au niveau du stade
- Plantations et pose de cailloux d'ornement au niveau des deux massifs de l'école
- Création d'un massif pour la plantation du chêne de l'espoir
- Démonte des anciens abris de touche
- Réparation de la table au Bosquet du Moulin suite au vol du plateau
- Pose de jardinières au manège et à l'église et plantations
- Pose de panneaux bois et peinture sur le bois du mur de la charreterie
- Pose des panneaux d'orientation au niveau du Bosquet du Moulin
- Installation des décorations de Noël
- Elagage des tilleuls du parc Mathilde
- Création d'une boîte à livres en cours de finition

Divers

Monsieur Couturier souhaitent remercier les agents communaux pour leur travail effectué le jour de la tempête du 2 novembre. Une vingtaine d'arbres ont été déracinés, des branches ont été cassées sur les voies communales ainsi que sur la route départementale. La réactivité des agents communaux et du conseil municipal a permis de mettre rapidement en sécurité les habitants de la commune. Le bois débité a été distribué aux administrés qui en avait fait la demande.

Monsieur Couturier remercie également Monsieur Sébastien Delahais pour son aide apportée lors du dégagement des arbres tombés sur la route départementale.

Il signale un litige avec l'entreprise qui a procédé à l'engazonnement du cimetière concernant la nature du produit. Rendez-vous est pris avec l'entreprise Caux Environnement qui a procédé aux travaux et son fournisseur.

Madame Martine GORDIEN informe le conseil que la distribution des colis de Noël aux aînés de la commune et des tickets de cinéma aux enfants de la commune aura lieu le samedi 9 décembre au manège. Elle sollicite de l'aide pour la préparation du cocktail dînatoire du 15 décembre et pour le service lors de la cérémonie des vœux de la Municipalité du 6 janvier 2024.

Monsieur Philippe PAUMIER rappelle que la commune a subi une coupure d'électricité pendant deux jours suite au passage de la tempête Ciaran.

Il propose une étude de faisabilité concernant la pose d'un groupe électrogène à la supérette afin de garantir le fonctionnement du rayon froid et l'ouverture des volets.

Cette hypothèse n'a été évoquée qu'avec Monsieur le Maire et les adjoints.

L'étude comprendrait un cahier des charges, des devis, un examen par la commission des travaux et l'avis du locataire.

En 2010, la situation était critique : une boucherie fermée. Le départ en retraite de l'épicier avec fermeture du local de vente. Une boulangerie mal en point.

L'action municipale a porté sur la préservation du ravitaillement de proximité.

La boulangerie divisée deux lots, le fournil acheté par un professionnel pour reprendre l'activité. Le reste, cour, logement, point de vente acquis par la mairie et équipé d'une extension pour accueillir la supérette. Aujourd'hui, la municipalité est propriétaire d'un commerce et nous sommes partie prenante dans deux contrats :

- Un contrat écrit avec un locataire
- Un contrat moral avec la population puisqu'elle bénéficie d'un point de vente de proximité que nous avons financé avec les deniers publics.

Jusqu'à présent tout avait fonctionné de manière satisfaisante mais la récente tempête a révélé la vulnérabilité du magasin.

A ce propos, je voudrais rendre un hommage appuyé à Martine Gordien qui a contacté les aînés et porté du pain aux plus isolés, une intervention qui conforte l'image d'une municipalité attentive au bien-être de tous.

Le climat évolue avec probablement des tempêtes plus fréquentes. Nous devons agir pour qu'une panne de quelques heures ne suffise plus à mettre hors d'usage le magasin d'approvisionnement mis à disposition de la population par la municipalité.

Monsieur le Maire précise que rien ne sera fait sans l'accord de la gérante de la supérette.

Monsieur Gilles MAGUET demande des informations concernant le projet hôtelier au domaine de Fréfossé. Il lui est répondu que ce projet est toujours d'actualité.

Il aurait entendu dire que la commune ne percevrait pas les loyers le Domaine équestre d'Etretat-Le Tilleul . Monsieur le Maire lui répond que les loyers sont perçus à échéance soit au mois de juillet.

Madame Magali Pillet signale qu'une formation aux gestes de 1^{er} secours sera dispensée à tous les agents du SIVOS .

Madame Hélène FREBOURG tient à souligner que les terres agricoles ne sont pas des lieux de promenade. Elle a rencontré à plusieurs reprises des personnes promenant leur chien sur ses terres. Un rappel sera effectué dans le bulletin municipal.

Elle informe le conseil qu'elle a été contactée par une personne qui souhaiterait disposer du manège pour une conférence portant sur les liens entre les animaux et les êtres humains. Il lui est répondu favorablement.

Monsieur Pierre BROUCKAERT informe le conseil que la fibre est installée à la mairie et à l'école. le manège et la salle des fêtes. Le raccordement de la fibre au manège et à la salle communale est prévue prochainement.

Il souligne qu'il a demandé un devis pour la peinture du panneau dynamique qui présente des taches de rouille sur l'encadrement. La prise en charge de ces travaux sera assurée par la société qui l'a installé. Il a également demandé un devis pour le remplacement des arbres de la RD 940 tombés lors de la tempête Ciaran et de l'arbre boule du parterre située en face de l'abribus endommagé par une camionnette.

Monsieur Jean-Jacques BARAY fait part des remerciements oraux du Tennis Club Tilleulais pour les travaux réalisés sur le court de tennis. D'aimables propos ont été adressés particulièrement aux agents communaux pour le travail accompli au niveau du stade et du court de tennis.

Il transmet les remerciements de l'association des Thil et Tilleul de France pour la subvention accordée par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

LESUEUR	Raphaël	Maire	
GORDIEN	Martine	1er adjoint	 Procurator à Monsieur Couturier
PAUMIER	Philippe	2nd adjoint	
COUTURIER	Cyril	3ème adjoint	
HIS	Dominique	4ème adjoint	
SIMON	Hélène	Conseillère municipale	
PILLET	Magali	Conseillère municipale	 Procurator à Madame His
DEBEER	Béatrice	Conseillère municipale	
POYER	Annie	Conseillère municipale	
BROUCKAERT	Pierre	Conseiller municipal	 Procurator à Madame Simon
BARAY	Jean-Jacques	Conseiller municipal	
DAUBENFELD	Dominique	Conseiller municipal	 Procurator à Monsieur LESUEUR
MARETTE	Alain	Conseiller municipal	
MALANDAIN	Phillippe	Conseiller municipal	 Procurator à Monsieur Baray
MAGUET	Gilles	Conseiller municipal	